

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 mai 2016 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents :Messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Don Monahan, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Réal Leclerc et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Anouk Racette, directrice du transport collectif, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, et Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière de la MRC Les Moulins.

10 366-05-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 367-05-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 mai 2016
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2016
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Résolution afin de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'autorisation de se prévaloir de l'option de renouvellement de 5 ans du contrat de transport adapté actuellement en vigueur
11. Résolution afin de signifier à l'entreprise Lanau Bus SEC l'intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir de l'option de renouvellement de 5 ans du contrat de transport adapté actuellement en vigueur (sous réserve de toutes les approbations requises)
12. Demande de dérogation

13. Autorisation de signature - Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP taxi de Terrebonne relativement à la desserte du secteur des rues Andrassy, Pompéi et Alexander à Mascouche
14. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-50 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 57 Taxi-Bus, à partir du 28 août 2016
15. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-51 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 9, à partir du 28 août 2016
16. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 5, 14, 20, 24C, 26 Taxi-Bus, 45, 403, 417, 418 et 427, à partir du 28 août 2016
17. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, Express Henri-Bourassa, 30, 30G et Express Radisson, à partir du 28 août 2016
18. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données
19. Demande au CRT Lanaudière - Acquisition de dix (10) abribus, de mobilier urbain et retrait de quatre (4) abribus
20. Mandat – Projet pilote d'une durée d'un mois - Service de sécurité et de prévention municipale au Terminus Terrebonne
21. Salon européen de la mobilité
22. Laissez-passer gratuits pour les camps de jour
23. Desserte en transport collectif – Service supplémentaire et gratuité des services à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour la Fête nationale
24. Impression des horaires d'autobus pour l'été 2016
25. Résolution afin de modifier le calendrier des séances du comité administratif
26. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2015
27. Remboursement aux villes de Terrebonne et Mascouche de surplus accumulés au 31 décembre 2015 à partir du budget du transport en commun
28. Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2016
29. Dépôt de la *Déclaration annuelle des activités de formation* pour l'année 2015
30. Dépôt de la *Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale* pour l'année 2015

31. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre du Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (Premier versement)
32. Autorisation de paiement – Engagement de la MRC dans le cadre de l’Entente entre le ministère de l’Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) et la MRC Les Moulins
33. Nomination d’un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d’évaluation de l’Entente entre le ministère de l’Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
34. Nomination d’un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres à l’Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
35. Octroi du mandat pour l’exécution des travaux d’aménagement d’une portion du cours d’eau La Coulée et d’une branche non verbalisée
36. Projet de règlement modifiant le *Règlement sur la tarification reliée à l’exploitation de la faune* – Opposition à l’instauration de droits exigibles lors d’une demande de délivrance de permis ou lors d’une demande d’autorisation en vue de réaliser une activité modifiant un habitat faunique
37. Autorisation de faire des démarches auprès des ministères et organismes concernés afin d’obtenir toutes les autorisations et tous les certificats requis dans le cadre du mandat en vue des travaux d’aménagement, de retrait d’obstructions, de gestion de l’érosion et d’affaissement de talus dans un affluent du cours d’eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
38. Adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121-3 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro 121 afin d’apporter des ajustements aux délimitations des corridors de biodiversité et boisés d’intérêt dans certains secteurs du projet Urbanova ainsi qu’aux tracés des principaux axes routiers planifiés* »
39. Avis de motion pour l’adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2-1 afin de remplacer certaines normes relatives à l’abattage d’arbres dans les bois et corridors forestiers d’intérêt métropolitain
40. Adoption et transmission du rapport annuel 2015 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole
41. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d’urbanisme à la suite de l’entrée en vigueur du règlement 97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l’îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole
42. Adoption d’une résolution pour fixer la date, l’heure et le lieu d’assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-6 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d’affectations et du périmètre d’urbanisation, ainsi qu’à certaines normes du document complémentaire* »

43. Résolution afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai pour la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer et de rendre applicable la nouvelle cartographie et le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
44. Dépôt du mémoire final de la MRC Les Moulins sur les consultations de Transport Canada relatif au projet d'aérodrome à Terrebonne et à Mascouche
45. Examen du règlement de zonage numéro 1001-256 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par bâtiment par terrain pour l'usage habitation dans la zone 9661-08 (Chemin Saint-Charles)
46. Examen du règlement de zonage numéro 1001-257 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de manière à créer la nouvelle zone 8769-25 correspondant au lot 1 886 947 (Forum La Plaine) à même une partie de la zone 8769-45 (boulevard Laurier) afin d'y autoriser certains usages commerciaux
47. Examen du règlement de zonage numéro 1001-262 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) et la modification de diverses dispositions particulières dans la zone 0464-91 (Domaine du Parc)
48. Autres sujets
  - 48.1 Appui à des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité
  - 48.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement 134-5 amendant le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de restructurer le régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*
  - 48.3 Mandat - Restructuration du régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*
49. Période de questions
50. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 368-05-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 369-05-16 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 4 mai 2016

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 mai 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 370-05-16 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2016

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 268 533,00\$ pour le mois de mai 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-53 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 32 075,80\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 371-05-16 Liste des chèques émis au mois d'avril 2016

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2016, pour un montant de 2 516 248,71\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-54 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 421,59\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'avril 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 372-05-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Mai 2016* »).

ADOPTÉE

10 373-05-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 10 mai 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 374-05-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 10 mai 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 375-05-16 Résolution afin de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'autorisation de se prévaloir de l'option de renouvellement de cinq (5) ans du contrat de transport adapté actuellement en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a déclaré sa compétence en transport collectif en novembre 2002 suite à la création du CRT Lanaudière et succédant ainsi, au CIT des Moulins qui avait été créé le 11 septembre 1985 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport adapté de la MRC Les Moulins arrive à échéance le 31 décembre 2016 et pour éviter qu'aucun service ne soit offert à sa clientèle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la MRC aimerait se prévaloir de son option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC doit aviser son transporteur au moins six (6) mois avant l'expiration du contrat pour respecter les dispositions contractuelles en vigueur ;

CONSIDÉRANT les projets de loi #76 et #83 actuellement à l'étude en commission parlementaire ;

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins datée du 26 avril 2016 demandant au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, d'autoriser la MRC Les Moulins de se prévaloir de l'option de renouvellement de cinq (5) ans du contrat de transport adapté actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'autoriser la MRC Les Moulins de se prévaloir de l'option de renouvellement de cinq (5) ans du contrat de transport adapté actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

10 376-05-16 Résolution afin de signifier à l'entreprise Lanau Bus SEC l'intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir de l'option de renouvellement de cinq (5) ans du contrat de transport adapté actuellement en vigueur (sous réserve de toutes les approbations requises))

CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport adapté entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus SEC arrive à échéance le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement de cinq (5) ans prévue au contrat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins aimerait se prévaloir de son option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins signifie à l'entreprise Lanau Bus SEC qu'elle entend se prévaloir de l'option de renouvellement de cinq (5) ans du contrat de transport adapté, sous réserve de toutes les approbations requises.

QUE la présente résolution tienne lieu de préavis de six (6) mois requis au contrat de transport adapté.

ADOPTÉE

10 377-05-16 Demande de dérogation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation déposée par madame Nathalie Savard, directrice du Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux membres actifs de la MRC Les Moulins de participer à la 19<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 21 juin 2016 de 13h30 à 16h30, au Centre d'éducation populaire l'Académie populaire à Joliette;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Nathalie Savard, directrice du Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux membres actifs de la MRC Les Moulins de participer à la 19<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 21 juin 2016 de 13h30 à 16h30, au Centre d'éducation populaire l'Académie populaire à Joliette.

ADOPTÉE

10 378-05-16 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP taxi de Terrebonne relativement à la desserte du secteur des rues Andrassy, Pompéi et Alexander à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP taxi de Terrebonne relativement à la desserte du secteur des rues Andrassy, Pompéi et Alexander à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la MRC Les Moulins et CO-OP taxi de Terrebonne relativement à la desserte des secteurs des rues Andrassy, Pompéi et Alexander à Mascouche.

ADOPTÉE

10 379-05-16 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-50 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 57 Taxi-Bus, à partir du 28 août 2016

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-50 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 57 Taxi-Bus, à partir du 28 août 2016.

10 380-05-16 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-51 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 9, à partir du 28 août 2016

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-51 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 9, à partir du 28 août 2016.

10 381-05-16 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 5, 14, 20, 24C, 26 Taxi-Bus, 45, 403, 417, 418 et 427, à partir du 28 août 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 5, 14, 20, 24C, 26 Taxi-Bus, 45, 403, 417, 418 et 427, à partir du 28 août 2016, soit et est modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 382-05-16 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, Express Henri-Bourassa, 30, 30G et Express Radisson, à partir du 28 août 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:



QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits externes numéros 19, 19G, Express Montmorency, 25, Express Henri-Bourassa, 30, 30G et Express Radisson, à partir du 28 août 2016, soit et est modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 383-05-16 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 114-10-15, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière d'entreprendre les démarches pour compléter le système acquis à partir de la résolution numéro 5992-11-06 et ainsi, acquérir un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données le tout, conditionnel à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé son acceptation pour l'octroi de ladite subvention ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transports ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins s'engage à rembourser le CRT Lanaudière relativement aux coûts reliés à l'acquisition du système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et système complémentaire de gestion des données.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière un premier versement de 264 337,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-55 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 264 337,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725 « Acquisition d'équipements - autobus », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 384-05-16 Demande au CRT Lanaudière - Acquisition de dix (10) abribus, de mobilier urbain et retrait de quatre (4) abribus

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins sur le territoire de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'acquérir dix (10) abribus (dont trois (3) rétro-éclairés), six (6) dalles, treize (13) bancs et treize (13) paniers à rebuts ainsi que désinstaller quatre (4) abribus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'achat et à l'installation de dix (10) abribus (dont trois (3) rétro-éclairés), six (6) dalles, treize (13) bancs et treize (13) paniers à rebuts ainsi que de procéder à la désinstallation de quatre (4) abribus, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

10 385-05-16

Mandat – Projet pilote d'une durée d'un mois – Service de sécurité et de prévention municipale au Terminus Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de donner un mandat pour des services de sécurité et de prévention au Terminus Terrebonne afin de diagnostiquer les problématiques, et ce, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un mois, soit pour un total de 424 heures ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Agence Ultime Sécurité datée du 26 avril 2016 au taux horaire de 20,50\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de participer à l'expérience pilote pour des services de sécurité et de prévention au Terminus Terrebonne pour une durée d'un mois, soit pour un total de 424 heures au taux horaire de 20,50\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Agence Ultime Sécurité datée du 26 avril 2016, au taux horaire de 20,50\$, excluant les taxes, pour des services de sécurité et de prévention au Terminus Terrebonne afin de diagnostiquer les problématiques, et ce, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un mois, soit pour un total de 424 heures.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise Agence Ultime Sécurité sur présentation de la facture et lorsque les services auront été rendus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-56 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 692,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* » pour le mois d'avril 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 386-05-16

Salon européen de la mobilité

CONSIDÉRANT la tenue du Salon européen de la mobilité du 14 au 16 juin à Paris ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de visiter des exposants et fournisseurs proposant des innovations pour des véhicules à faible ou sans émission de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la MRC et de ses villes membres à l'égard du développement durable et de l'innovation en matière de mobilité ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de visiter les installations de Kéolis offrant des véhicules à énergie alternative propre et performante respectueuse de l'environnement ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Stéphane Berthe et Daniel Pilon soient et sont autorisés à participer au Salon européen de la mobilité.

QUE les dépenses soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE les dépenses seront imputées au poste budgétaire 2370-312 « *Congrès, Colloques* ».

ADOPTÉE

10 387-05-16 Laissez-passer gratuits pour les camps de jour

CONSIDÉRANT QUE les services de loisir des villes de Mascouche et de Terrebonne ainsi que de l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), demandent des laissez-passer gratuits pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à offrir gratuitement, pour la saison estivale 2016, l'accès au service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour les camps de jour des services de loisir des villes de Mascouche et de Terrebonne ainsi que de l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT).

ADOPTÉE

10 388-05-16 Desserte en transport collectif – Service supplémentaire et gratuité des services à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour la Fête nationale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service pour la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important d'offrir la gratuité des services internes de transport collectif sur son territoire à l'occasion de la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de 3,55 heures de service pour la Fête nationale, pour un montant de 352,33\$, excluant les taxes.

QUE le conseil autorise la gratuité des services internes de transport en commun et adapté pour la Fête nationale, et ce, à partir de 17h00, le 23 juin 2016 jusqu'à 2h00 du matin dans la nuit du 24 juin 2016.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-58 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 352,33\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-439 « *Service de transport* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 389-05-16 Impression des horaires d'autobus pour l'été 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 21 avril 2016 de l'entreprise Trans-Graphique au montant de 4 659,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 72 000 horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 21 avril 2016 de l'entreprise Trans-Graphique, soit et est retenue pour l'impression de 72 000 horaires d'autobus, au montant de 4 649,00\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 4 649,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-59 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 659,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 390-05-16 Résolution afin de modifier le calendrier des séances du comité administratif

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du comité administratif;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le calendrier des séances du comité administratif, soit et est modifié afin que la séance du comité administratif prévue le 8 juin 2016 soit devancée au lundi 6 juin 2016 à 8 heures et qu'ainsi, la résolution numéro 10 156-11-15 soit et est amendée en conséquence.

ADOPTÉE

10 391-05-16 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2015 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, tels que vérifiés par Raymond Chabot Grand Thornton, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le rapport financier 2015 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2015 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins ainsi que le rapport de l'auditeur sur l'amélioration des services 2015.

ADOPTÉE

10 392-05-16 Remboursement aux villes de Terrebonne et Mascouche de surplus accumulés au 31 décembre 2015 à partir du budget du transport en commun

CONSIDÉRANT les surplus accumulés aux livres au 31 décembre 2015 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux villes de Mascouche et Terrebonne une somme de 4 444 040,00\$, à partir du budget du transport en commun, répartie comme suit : 1 211 001,00\$ à la Ville de Mascouche et 3 233 039,00\$ à la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

10 393-05-16 Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2016

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 et l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2016, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

10 394-05-16 Dépôt de la Déclaration annuelle des activités de formation pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est assujettie à la section 1 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* ;

CONSIDÉRANT QU'un employeur assujetti à la section 1 de la loi susmentionnée doit produire, annuellement, une déclaration à l'égard de la masse salariale à l'égard de laquelle doit être calculée sa participation minimale au développement des compétences de la main-d'œuvre et à l'égard de ses dépenses de formation admissibles ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document « *Déclaration des activités de formation* » de la MRC Les Moulins pour l'année 2015, soit et est accepté pour dépôt.

QUE la transmission électronique dudit rapport à la Commission des partenaires du marché du travail, soit et est autorisée, et ce, avant le 30 juin 2016.

ADOPTÉE

10 395-05-16 Dépôt de la Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, les employeurs doivent produire la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document « Déclaration annuelle an matière d'équité salariale » de la MRC Les Moulins pour l'année 2015, soit et est accepté pour dépôt.

QUE la transmission électronique de ladite déclaration, à la Commission de l'équité salariale, soit et est autorisée, et ce, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

ADOPTÉE

10 396-05-16 Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC les Moulins dans le cadre du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (premier versement)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 350-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2016 à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente d'une somme susmentionnée, le premier versement est payable le 1<sup>er</sup> mai 2016 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 15 000,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre MRC Les Moulins et l'organisme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « Aminate » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-51 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 350-04-16 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2016.

ADOPTÉE

10 397-05-16 Autorisation de paiement – Engagement de la MRC dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 302-03-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente susmentionnée, la MRC Les Moulins doit verser une somme de 50 000,00\$, conditionnellement au versement du même montant par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins s'engage à verser la somme de 50 000,00\$ dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité, conditionnellement au versement du même montant par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) le tout, conformément à l'entente entre la MRC Les Moulins et ledit ministère.

ADOPTÉE

10 398-05-16

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI).

ADOPTÉE

10 399-05-16

Nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Matawinie et de Montcalm, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Matawinie et de Montcalm, un substitut élu pour remplacer l'administrateur révoqué ou retiré;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins nomment monsieur Richard Rondeau à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et d'autre part, nomment madame Édith Gravel à titre de substitut.

ADOPTÉE

10 400-05-16 Octroi du mandat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC les Moulins le 4 mai 2016, à 11h00 à savoir :

Construction Vert Dure Inc.	160 953,50\$ (taxes incluses)
Alide Bergeron & Fils Ltée	174 290,60\$ (taxes incluses)
Sintra Inc.	178 855,11\$ (taxes incluses)
PNG Projet d'aménagements Inc.	216 718,57\$ (taxes incluses)
Lavallée & Frères (1959) Ltée	238 000,00\$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Construction Vert Dure Inc. s'est avérée la plus basse soumission conforme selon le rapport préparé par madame Amélie Parmentier, ingénieure ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Construction Vert Dure Inc. pour une somme de 160 953,50\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux d'aménagement d'une portion du cours d'eau La Coulée et d'une branche non verbalisée, le tout conformément à la soumission datée du 2 mai 2016 laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, sous la supervision de madame Amélie Parmentier, ingénieure et conditionnellement à l'obtention, s'il y a lieu, de toutes les autorisations gouvernementales requises. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-61 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 160 953,50\$\$, incluant les taxes, poste budgétaires 2610-420 « Cours d'eau », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 401-05-16 Projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune – Opposition à l'instauration de droits exigibles lors d'une demande de délivrance de permis ou lors d'une demande d'autorisation en vue de réaliser une activité modifiant un habitat faunique

CONSIDÉRANT QUE l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) confère à la MRC le devoir de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit intervenir régulièrement sur son territoire afin de répondre à ce devoir ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à de telles interventions sont déjà importants ;



CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins juge déraisonnable que le gouvernement provincial exige des coûts pour des interventions découlant d'une obligation légale qu'il a lui-même imposée aux MRC ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande à madame Julie Grignon, sous-ministre associée à la faune et aux parcs, de préciser, dans le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, qu'il n'y ait pas de frais pour les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la LCM.

QUE les moyens entrepris par les MRC pour prévenir les obstructions menaçant la sécurité des personnes et des biens et pour limiter les interventions récurrentes dans les cours d'eau (nettoyage d'un cours d'eau sans dragage, installation d'un pré-barrage, mesures de contrôle du niveau d'eau en présence d'un barrage de castors) soient aussi exempts de frais.

QUE copie de la présente résolution soit également adressée à monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à la ministre responsable de la région Lanaudière, madame Lise Thériault, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur François Legault, député de L'Assomption ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 402-05-16

Autorisation de faire des démarches auprès des ministères et organismes concernés afin d'obtenir toutes les autorisations et tous les certificats requis dans le cadre du mandat en vue des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 111-10-15, le conseil de la MRC les Moulins a octroyé un mandat à la firme Aménatech Inc. relativement à des services professionnels en ingénierie afin, notamment, de faire des démarches auprès des ministères et organismes concernés afin d'obtenir toutes les autorisations et tous les certificats requis dans le cadre du mandat en vue des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres du mandat susmentionné font partie de la convention liant les parties et que ceux-ci exigent que la firme mandatée obtienne toutes les autorisations et tous les certificats requis;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Pénélope Thériault, ingénieure et/ou madame Mélanie Frenette, biologiste, toutes deux de la firme Aménatech Inc., soient et sont autorisées à faire toutes les démarches nécessaires auprès des ministères et organismes concernés afin d'obtenir toutes les autorisations et tous les certificats requis dans le cadre du mandat en vue des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne.

ADOPTÉE

10 403-05-16

Adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121-3 modifiant le règlement numéro 121 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 121 afin d'apporter des ajustements aux délimitations des corridors de biodiversité et boisés d'intérêt dans certains secteurs du projet Urbanova ainsi qu'aux tracés des principaux axes routiers planifiés »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121-3 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2016, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 121-3 modifiant le règlement numéro 121 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 121 afin d'apporter des ajustements aux délimitations des corridors de biodiversité et boisés d'intérêt dans certains secteurs du projet Urbanova ainsi qu'aux tracés des principaux axes routiers planifiés ».

ADOPTÉE

10 404-05-16

Avis de motion pour l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2-1 afin de remplacer certaines normes relatives à l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) modifiant le règlement de contrôle intérimaire #140R2-1 afin de remplacer certaines normes relatives à l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain.

10 405-05-16

Adoption et transmission du rapport annuel 2015 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424 ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulée *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129)* afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'aménagement du territoire des municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « *Rapport annuel 2015 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire #129R* », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur-général de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu'au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 406-05-16

Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 97-33R-5 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-5 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de permettre spécifiquement les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 (rue Nancy, Terrebonne) de la zone agricole* »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R-5 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* », lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉE

10 407-05-16

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu d'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33R-6 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectation et de périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire »

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-6 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'apporter des correctifs divers aux délimitations de certaines aires d'affectation et de périmètre d'urbanisation, ainsi qu'à certaines normes du document complémentaire » mardi le 14 juin 2016 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

10 408-05-16

Résolution afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai pour la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer et de rendre applicables la nouvelle cartographie et le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT la lettre du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Boucher, datée du 27 avril 2016 et demandant à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions requises pour modifier, d'ici 90 jours, son schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer et de rendre applicables la cartographie et le cadre normatif associé, le tout en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoyant que le ministre peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'un organisme compétent, un délai ou un terme que leur impartit la présente loi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu ladite lettre en date du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire porter l'attention requise pour procéder aux modifications demandées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins n'a pas de séance du conseil en juillet, et que, pour respecter ledit délai de 90 jours, la MRC devrait adopter le règlement lors de sa séance du conseil du 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles cartes et le cadre normatif associé auront une incidence importante sur le territoire de la MRC puisqu'ils touchent près de 1 000 bâtiments, sans oublier un grand nombre de terrains vacants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire tenir, dans les plus brefs délais suivant l'adoption des nouvelles cartes et du cadre normatif associé, une soirée d'information auprès des citoyens concernés par lesdites modifications;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption, lors de sa séance de juin, signifierait la tenue d'une soirée d'information pour la population en fin d'année scolaire et en plein début de la période de vacances estivales et période de congés fériés, ce qui risquerait fortement d'avoir une incidence sur le taux de participation des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ladite soirée d'information nécessite une préparation adéquate et élaborée, ainsi que la présence des professionnels des ministères concernés (MSP, MTQ et MAMOT), et que la MRC est au fait que certains professionnels sont présentement en négociation d'un contrat de travail et qu'ils ne travaillent pas en dehors des heures normales de bureau, ce qui exclut donc leur participation indispensable à la soirée d'information citoyenne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire que le personnel qui aura à appliquer et/ou expliquer les nouvelles cartes et le cadre normatif associé soit bien formé, nécessitant ainsi une séance de formation de la part des fonctionnaires du MSP, du MTQ et du MAMOT;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai allant jusqu'au 15 septembre 2016 pour la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à intégrer et de rendre applicables la nouvelle cartographie et le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

ADOPTÉE

10 409-05-16

Dépôt du mémoire final de la MRC Les Moulins sur les consultations de Transport Canada relatif au projet d'aérodrome à Terrebonne et à Mascouche

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mémoire final de la MRC Les Moulins sur les consultations de Transport Canada relatif au projet d'aérodrome à Terrebonne et à Mascouche, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

10 410-05-16 Examen du règlement de zonage numéro 1001-256 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par bâtiment par terrain pour l'usage habitation dans la zone 9661-08 (Chemin Saint-Charles)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-256 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 logements le nombre maximal de logements par bâtiment par terrain pour l'usage habitation dans la zone 9661-08 (Chemin Saint-Charles) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1001-256 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par bâtiment par terrain pour l'usage habitation dans la zone 9661-08 (Chemin Saint-Charles).

QUE la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soit et est autorisée, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 411-05-16 Examen du règlement de zonage numéro 1001-257 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de manière à créer la nouvelle zone 8769-25 correspondant au lot 1 886 947 (Forum La Plaine) à même une partie de la zone 8769-45 (boulevard Laurier) afin d'y autoriser certains usages commerciaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-257 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de manière à créer la nouvelle zone 8769-25 correspondant au lot 1 886 947 (Forum La Plaine) à même une partie de la zone 8769-45 (boulevard Laurier) afin d'y autoriser certains usages commerciaux ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1001-257 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 de manière à créer la nouvelle zone 8769-25 correspondant au lot 1 886 947 (Forum La Plaine) à même une partie de la zone 8769-45 (boulevard Laurier) afin d'y autoriser certains usages commerciaux.

QUE la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soit et est autorisée, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 412-05-16

Examen du règlement de zonage numéro 1001-262 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) et la modification de diverses dispositions particulières dans la zone 0464-91 (Domaine du Parc)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-262 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) et la modification de diverses dispositions particulières dans la zone 0464-91 (Domaine du Parc) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement numéro 1001-262 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) et la modification de diverses dispositions particulières dans la zone 0464-91 (Domaine du Parc).

QUE la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soit et est autorisée, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 413-05-16

Appui à des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé un appel de projets locaux et régionaux visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QU'une somme en provenance du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) est rendue disponible à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de projets vise à soutenir de façon transitoire, pour l'année 2016-2017, des initiatives entamées dans le cadre des Alliances pour la solidarité ;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissibles, les projets présentés par les organismes doivent notamment :

- Avoir été financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité ;
- Être soutenus par des acteurs du territoire visé par le projet ;
- Obtenir un soutien financier provenant d'autres bailleurs de fonds que le Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont été informés du contenu de projets qui amélioreraient les conditions de vie de la population moulinoise ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins espèrent que les projets retenus continueront à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins appuient les projets présentés par les organismes Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux arrivants à Terrebonne et Environs (AMINATE), Café de rue solidaire, Mouvement organisé des mères solidaires (M.O.M.S.) et Uniatox.

ADOPTÉE

10 414-05-16 Avis de motion pour l'adoption du règlement 134-5 amendant le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de restructurer le régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 134-5 amendant le règlement numéro 134 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de restructurer le régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

10 415-05-16 Mandat - Restructuration du régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, il y a lieu de procéder à la restructuration du régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à mandater la firme d'actuaire AON afin de procéder à la restructuration du régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins et ainsi, se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, le tout pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-62 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Cantin, résidant de Mascouche, s'informe concernant le point 44 de l'ordre du jour. Monsieur Réjean Goyette, questionne relativement au point 38 de l'ordre du jour. . Le président de l'Association étudiante du Cégep de Terrebonne, monsieur Maxime Houle, demande un résumé des changements d'horaire prévus aux points 14 à 17 de l'ordre du jour.

10 416-05-16

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier